

246**DC5**Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake**Alleyn-et-Cawood****6212-03-112**

De: Thibault, Ginette [GThibault@justice.gc.ca]**Envoyé:** 18 mai 2007 09:35**À:** Poliquin, Renée (BAPE)**Objet:** Une question à être posée à la session ce matin , 18 mai 2007 s.v.p.

Je m'appelle Ginette Ducharme Thibault et j'ai un chalet au Lac Neil qui se trouve à 7 km du site d'enfouissement proposé.

La MRC nous ont informé hier soir qu'ils ont laissé le dossier traîner trop longtemps et que maintenant ils ont le dos au mur. Alors, ils ont décidé d'aller pour la solution la plus rapide et plus économique – un site d'enfouissement – une seule soumission et aucun appel d'offre. Ils ignorent les risques élevés à la sécurité de la route et à l'environnement. Ils n'ont pas évalué aucune autres options possibles.

Le Maire et 4 des 6 conseillers de la Municipalité d'Alleyn et Cawood ont choisis d'exclure ses citoyens (payeurs de tax) de toute consultation. Ils ont accepté ce projet proposé sans considération pour les citoyens. Nous avons assisté aux réunions du Conseil et avons demandé toutes sortes de questions pour se faire répondre par le maire qu'il n'avait pas la réponse et qu'il passerait la question à leur avocat. Nous n'avons jamais eu de réponses à nos questions. Alors, nous avons tenté d'avoir des réponses via les conseillers. Le maire les interdisait de répondre. Nous avons demandé d'avoir un référendum dont nous serions prêts à payer car ils disaient que c'était trop dispendieux. Le maire a refusé. Ils ont refusé notre demande de documents publics sous la loi à l'Accès à l'information. Ils ont réduit les heures de la bibliothèque afin de minimiser la disponibilité de temps afin que nous puissions consulter le rapport du projet.

Ma question est : « Quel pouvoir ont-ils de m'empêcher d'exercer mon droit? Et pourquoi dois-je, mes enfants et les prochaines générations à venir, subir les conséquences d'une décision mal fondé dû à une responsabilité qui a négligée? »